

DELIB 41-2026



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 1 JUILLET 2026 à 20h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 7

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 23/06/2026

Date d'affichage : 23/06/2026

L'an deux mille vingt et six et le premier juillet à 20h10, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Emeline PAGÈS, Francis LEDOUX, Geoffroy BÉZIAT, Simon SAFFORES, Stéphanie PALAS, Pierre MEYER.

Pouvoir : - Cédric GARCIA à Simon SAFFORES, Sandrine CHAUDEUR à Francis LEDOUX ; Clément BEZIAT à Geoffroy BÉZIAT

Absents : Nadège LACOMBE

Secrétaire de séance : Emeline PAGÈS

La séance débute à 20h10 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Objet de la délibération : SIGNATURE CONVENTION AVEC CABINET AVOCAT BECQUEVORT

Mme le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer une convention d'assistance juridique et contentieuse avec la société Arcames Avocats.

Cette convention a pour objet d'assister la commune au quotidien sur toutes questions juridiques, la conseiller dans la rédaction des actes, la conduite des diverses procédures administratives et la représenter devant les Tribunaux dans les contentieux dans lesquelles elle est impliquée, tant en demande, qu'en défense.

Cette assistance portera sur 3 missions :

- L'Assistance juridique expresse
- L'assistance juridique
- Le contentieux

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

La Secrétaire de séance :

Le Maire :